



Conseil économique et social

Provisoire

12 mars 2007

Français

Original : anglais

Session d'organisation pour 2007

Compte rendu analytique provisoire de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 17 janvier 2007, à 15 heures

Président temporaire : M. Hachani (Tunisie)*Président* : M. Čekuolis (Lituanie)

Sommaire

Ouverture de la séance

Déclaration du Président temporaire

Déclaration du Secrétaire général

Élection du Président

Déclaration du Président

Élection du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

07-21145 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Ouverture de la séance

1. **Le Président temporaire** déclare ouverte la session d'organisation pour 2007 du Conseil économique et social.

Déclaration du Président temporaire

2. **Le Président temporaire** souhaite la bienvenue au nouveau Secrétaire général, dont la participation à la réunion témoigne de son attachement aux travaux de l'Organisation dans les domaines économique et social et sa reconnaissance de l'importance du Conseil économique et social.

3. Il note que 2006 a été une année particulièrement intense et fructueuse, au cours de laquelle le Conseil s'est préparé en vue de s'acquitter des nouvelles missions que lui a confiées le Sommet mondial de 2005. Durant son mandat, le Conseil s'est efforcé de consolider son partenariat avec les principales institutions de développement international, des finances et du commerce en tant que base d'un processus de prise de décision économique mondial plus élargi et plus ouvert afin de faire progresser l'exécution du programme de développement des Nations Unies. La réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a une fois de plus confirmé le rôle du Conseil en tant que forum dans lequel se réalise la cohérence des politiques dans ces domaines. La réunion a également mis en évidence l'occasion unique qu'offre la situation économique mondiale inhabituellement positive de faire progresser le programme de développement, en particulier dans les pays qui restent à la traîne.

4. Conformément à la demande de l'Assemblée générale de continuer à promouvoir la concertation au plan mondial en renforçant les dispositions en vigueur, y compris ses réunions du printemps, le Conseil devrait engager, avec ses partenaires des institutions financières et commerciales, un dialogue sur la manière de renforcer l'incidence de leur concertation de haut niveau tant sur la suite à donner à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey que sur la mobilisation de l'ensemble du système des Nations Unies dans le cadre du programme de développement.

5. Le débat de haut niveau a mis l'emploi productif et le travail décent au cœur du programme de développement et, en particulier, par l'adoption de la Déclaration ministérielle sur la création d'emplois et le travail décent pour tous. Il a mis en relief la capacité du Conseil à rassembler les diverses parties du système des Nations Unies et à promouvoir le recours à des solutions multisectorielles pour mettre en œuvre le programme de développement des Nations Unies.

6. Le Conseil a aussi renforcé la coordination avec ses commissions fonctionnelles régionales, notamment dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des dispositions qu'il doit prendre pour assumer ses nouveaux mandats. Le Conseil a fait de son mieux pour impliquer un large éventail de parties prenantes dans son action, en grande partie par le biais de son système de consultation, et devrait poursuivre ses efforts en ce sens.

7. Au cours de sa session de fond de 2006, le Conseil a organisé deux événements informels – un dialogue de haut niveau pour assurer le suivi de l'événement spécial sur la grippe aviaire tenu en 2005, et une réunion spéciale dans le cadre de la Journée internationale de la solidarité humaine. Leur réussite a illustré le rôle que le Conseil pourrait jouer en suivant l'évolution des principaux développements dans les secteurs économique, social et humanitaire, un aspect de son action qu'il faudrait encourager davantage.

8. Un certain nombre de domaines de préoccupation déterminés en 2006 demeureront certainement prioritaires au cours des années à venir. En ce qui concerne la consolidation de la paix après les conflits, la prorogation du mandat du Groupe consultatif ad hoc du Conseil sur la Guinée-Bissau et de celui du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti est une reconnaissance sans équivoque de la contribution utile qu'elle pourrait faire à la promotion d'une stratégie intégrée en matière de sécurité, de développement et de droits de l'homme. Le Conseil pourrait, notamment, contribuer à assurer une stratégie à long terme pour la consolidation de la paix, au moyen d'un développement durable. L'interaction entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix revêtira une importance cruciale, en particulier afin de mettre à profit l'expérience acquise par les groupes consultatifs ad hoc du Conseil.

9. Dans le cadre de la suite donnée en 2006 au Sommet mondial sur la société de l'information, le Conseil a réalisé un progrès décisif en cristallisant son

propre rôle et le rôle de sa Commission de la science et de la technique au service du développement. Il relève, en particulier, l'accord conclu sur un processus intergouvernemental précis et bien défini, les nouvelles tâches supplémentaires assignées à la Commission et l'engagement à grande échelle pris par plusieurs parties intéressées dans le cadre de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement.

10. Peu après l'adoption de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil a commencé à se préparer à s'acquitter des nouvelles missions qui lui ont été assignées par le Sommet mondial, en particulier, les examens ministériels annuels et le Forum biennal pour la coopération en matière de développement. À cet égard, il espère que les membres du Conseil vont terminer rapidement leurs consultations pour pouvoir mettre pleinement en vigueur les nouveaux mandats, tout en préparant le Conseil en vue de toute décision qui pourrait émerger de l'examen par l'Assemblée générale du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement.

11. La résolution 61/16 de l'Assemblée générale a également contribué pour beaucoup à assurer que le Conseil aura le soutien et le financement dont il a besoin pour remplir ses fonctions anciennes et nouvelles. Un temps de réunion disponible, le traitement réservé au Conseil par les différents départements du Secrétariat, notamment le Département de l'information, et un soutien suffisant du Bureau sont autant de facteurs qui seront indispensables à cette fin. Le Secrétaire général, au cours d'une réunion tenue récemment, lui a assuré sa détermination à fournir au Conseil l'appui qu'il mérite.

12. En conclusion, il dit que s'il est nécessaire de déployer davantage d'efforts pour faire mieux connaître son action, le Conseil a fait des progrès remarquables en 2006 dans le cadre de la réalisation du programme de développement des Nations Unies.

Déclaration du Secrétaire général

13. **Le Secrétaire général** dit que c'est un honneur pour lui de se joindre au Conseil pour la cérémonie de passation de service et il remercie M. Ali Hachani de la Tunisie pour les efforts qu'il a déployés au cours de

l'année écoulée en vue de faire du Conseil économique et social un organe plus solide et plus efficace. Il se félicite en particulier de l'action que M. Hachani a menée pour réaliser le mandat élargi confié au Conseil par le Sommet mondial.

14. Le leadership de cette entreprise vitale va échoir désormais à M. l'Ambassadeur Dalius Čekuolis de Lituanie. En tant que Vice-Président du Conseil, M. Čekuolis est déjà bien préparé pour relever ce défi. Dans l'exercice de son mandat de Président du Conseil, M. Čekuolis pourra toujours compter sur son soutien total et indéfectible.

15. Le développement pour tous est au cœur de la mission des Nations Unies. Il représente, avec la sécurité et le respect des droits de l'homme, les aspirations fondamentales. Dans le cadre d'une série historique de conférences mondiales et de sommets mondiaux, les Nations Unies ont contribué à mettre en place un programme de développement ambitieux, qui met l'accent sur les objectifs concrets et les résultats tangibles.

16. La responsabilité de la réalisation de ces résultats incombe au premier chef aux administrations nationales. Toutefois, l'Organisation – et le Conseil économique et social en particulier – a également un rôle crucial à jouer, notamment en facilitant la mise en œuvre efficace par les États membres.

17. La nouvelle année offre au Conseil une occasion exceptionnelle de faire progresser ce rôle. Il voit, à cet égard, cinq domaines cruciaux :

18. Premièrement, le Conseil devrait devenir la principale enceinte pour la supervision et l'évaluation intergouvernementales du processus de mise en œuvre. Pour faire des progrès constants, l'Organisation doit suivre constamment ses résultats, évaluer les obstacles et, le cas échéant, réaligner ses efforts. Et elle doit le faire en ayant constamment à l'esprit l'échéance de 2015, l'année cible pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

19. Les nouveaux examens ministériels annuels offrent un cadre prometteur pour obtenir ces résultats. Ils pourraient servir d'enceinte bien connue du public pour la participation politique, le renforcement de la responsabilité en matière d'engagements internationaux à l'égard des objectifs de développement convenus et l'échange de connaissances. En favorisant les synergies et les liens,

ils pourraient aussi contribuer à une mise en œuvre plus unifiée tout en faisant face à des lacunes éventuelles dans ce domaine.

20. Deuxièmement, les Nations Unies doivent s'engager dans une concertation élargie sur les questions d'orientation touchant la coopération en matière de développement, qu'elle soit multilatérale, Nord-Sud ou Sud-Sud. Le paysage de la coopération internationale en matière de développement s'est considérablement élargi ces dernières années. Les nouveaux acteurs sont très nombreux et bon nombre d'entre eux collaborent déjà avec les Nations Unies au niveau des pays. Les Nations Unies doivent aussi les faire participer tous à l'élaboration des politiques.

21. Le nouveau Forum de coopération en matière de développement du Conseil offre une plateforme mondiale unique pour atteindre ces objectifs. Il pourrait contribuer à inscrire le débat sur l'aide et son efficacité dans une perspective véritablement multilatérale, en impliquant une gamme d'autres parties prenantes, allant des institutions de Bretton Woods et d'autres organisations internationales aux représentants de la société civile et du secteur privé. Parallèlement, le Forum pourrait renforcer les partenariats entre les bailleurs de fonds et les pays en développement.

22. À présent, aucune initiative de développement des Nations Unies – que ce soit la défense d'une cause générale ou l'appui à des objectifs précis – ne peut véritablement réussir sans le soutien de la société civile. Le Conseil demeure le principal forum dont les Nations Unies disposent pour faire participer cet acteur essentiel à son action de développement. Il voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa profonde gratitude aux nombreuses organisations de la société civile et du secteur privé qui soutiennent le programme de développement des Nations Unies, et singulièrement les objectifs du Millénaire pour le développement.

23. Troisièmement, il espère que le Conseil jouera un rôle de chef de file dans la promotion de la cohérence et de la coordination des initiatives mondiales visant à obtenir des résultats dans le cadre du programme de développement. Les Nations Unies doivent appuyer plus efficacement les États membres, tout en réduisant les doubles emplois et la répétition des mêmes activités. À cet égard, il voudrait mettre en évidence les recommandations réfléchies du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des

Nations Unies. Ces changements se feront au prix non seulement d'un soutien solide et soutenu des États membres, mais aussi du leadership collectif et de l'adhésion au sein du système des Nations Unies.

24. Quatrièmement, le Conseil est désormais en mesure de réagir aux situations humanitaires d'urgence en convoquant des sessions spéciales. Mettant à profit l'expérience acquise dans le domaine de la reconstruction et du développement, le Conseil pourrait utiliser ce nouveau mandat pour promouvoir une intervention plus durable, plus efficace et plus homogène des Nations Unies dans des situations d'urgence.

25. Enfin, la paix et la sécurité demeurent inséparables du programme de développement des Nations Unies. Le Conseil joue déjà un rôle de premier plan dans la promotion du développement durable à long terme dans les sociétés sortant d'un conflit. L'expérience et le savoir institutionnel du Conseil doivent à présent profiter aux travaux de la nouvelle Commission de la consolidation de la paix. C'est la raison pour laquelle il espère bien que les deux organes vont entretenir des relations durables et utiles.

26. Il a relevé pour commencer que le développement est au centre de la mission des Nations Unies. Il voudrait terminer en soulignant une fois de plus que chaque personne dans l'Organisation veut que le Conseil donne le ton.

27. En fait, il estime que le Conseil est à la veille d'un renouveau. La possibilité de redynamiser sa philosophie initiale est à portée de main. Il espère que les nouveaux dirigeants du Secrétariat et du Conseil pourront œuvrer de concert pour saisir cette opportunité et progresser dans la réalisation de leurs objectifs de développement communs.

28. Ensemble, ils pourraient et devraient rétablir la confiance à l'égard des Nations Unies. Et ils vont s'attacher à faire en sorte que l'Organisation tienne ses promesses.

Élection du Président

29. **Le Président temporaire** dit qu'en vertu de la règle 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, en 2007 c'est le tour du Groupe des États d'Europe orientale de désigner un candidat pour le poste de Président. En conséquence, il croit

comprendre que le Conseil souhaite élire M. Dalius Čekuolis (Lituanie) au poste de Président.

30. *M. Čekuolis (Lituanie) est élu Président par acclamation.*

31. *M. Čekuolis (Lituanie) assure la présidence.*

Déclaration du Président

32. **Le Président** dit que 2007 pourrait être une année décisive pour la définition d'une nouvelle orientation des travaux du Conseil. L'expérience de la Lituanie au cours de sa période de transition marquée par des sacrifices et les réformes politiques, économiques et sociales – qui ont montré à son peuple l'importance de l'adhésion nationale et de la solidarité avec la communauté internationale – guidera constamment son action au service du Conseil.

33. Il souhaite la bienvenue au Secrétaire général et dit que sa présence à la réunion témoigne de son attachement à la cause du développement et de l'importance qu'il accorde à l'action du Conseil. Il ne doute pas qu'il peut compter sur le soutien du Secrétaire général pour faire en sorte que le Conseil soit véritablement un parlement du développement. Il remercie aussi M. Hachani pour avoir jeté les bases nécessaires à la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial de 2005.

34. Grâce aux buts et objectifs arrêtés de commun accord, des progrès considérables ont été enregistrés ces dernières années dans l'amélioration du sort des pauvres. La proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est tombée de 28 % à 19 % entre 1990 et 2002. La réalisation de l'objectif consistant à assurer l'enseignement primaire pour tous est en vue et davantage d'enfants survivent les premières années de leur vie. Plusieurs pays parviennent à réduire leurs taux d'infection au VIH et davantage de fonds sont consacrés à la lutte contre le paludisme. Néanmoins, les progrès demeurent inégaux et les objectifs de développement sont loin d'être atteints.

35. L'Asie orientale et du Sud-est comptent pour beaucoup dans les progrès accomplis dans le monde, alors que d'autres régions restent loin derrière. Les enfants des zones rurales ont moins de chances d'être scolarisés. Si certains pays parviennent à réduire les taux d'infection au VIH, les taux globaux continuent d'augmenter et le nombre de personnes atteintes de VIH est en hausse. Ce défi – et de nombreux autres –

doivent être relevés de toute urgence, en Afrique subsaharienne en particulier.

36. C'est à chaque pays qu'incombe au premier chef la responsabilité de son propre développement, mais les initiatives nationales doivent être complétées par des politiques et des programmes mondiaux, comme en témoigne le partenariat mondial pour le développement. Le Conseil a un rôle catalyseur à jouer pour assurer la réussite de ce partenariat. Ses nombreuses fonctions, tant anciennes que nouvelles, offrent un fondement à cet effet, en commençant par la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, qui devrait devenir plus régulière et plus fructueuse.

37. Les examens ministériels annuels se révéleront également très utiles en permettant au Conseil d'accomplir sa mission d'évaluation de la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies découlant des principaux sommets et conférences des années 90. Les recommandations du Conseil, formulées avec la participation des ministres et des décideurs de haut niveau, viseront à amplifier et accélérer la mise en œuvre.

38. En réunissant tous les acteurs concernés des pays développés et en développement ainsi que les institutions bilatérales, le Forum pour la coopération en matière de développement – un autre nouveau mandat – offrira une opportunité unique de promouvoir une coordination renforcée et de consolider l'impact de la coopération en matière de développement.

39. Le Conseil demeure le centre de la coordination à l'échelle du système, cette place est essentielle pour assurer la mise en œuvre de ses décisions dans l'ensemble du système. Le thème du débat de coordination du Conseil de 2007, « Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion de l'emploi productif à plein temps et du travail décent pour tous », fera fond sur le débat de haut niveau de l'année précédente.

40. Deux jours auparavant, conformément aux recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies concernant les moyens d'améliorer sa fonction de coordination, le Conseil a tenu une réunion très fructueuse avec les présidents de ses commissions fonctionnelles. Il fera de son mieux pour communiquer efficacement avec ces organes clefs dans l'organisation des travaux du Conseil.

41. En outre, il s'efforcera de mettre davantage à profit les importantes initiatives du Conseil en faveur des pays sortant d'un conflit, en particulier par le biais de ses groupes consultatifs ad hoc sur ces pays.

42. Enfin, avec l'aide des membres du Conseil, il espère examiner les possibilités d'une plus grande interaction avec les représentants des organisations non gouvernementales (ONG), de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires.

43. En conclusion, il exhorte les membres du Conseil à décider immédiatement d'un thème pour l'Examen ministériel de 2007 et, dans un proche avenir, du programme de travail pluriannuel.

Élection du Bureau

44. **Le Président** dit que la règle 18 du Règlement intérieur du Conseil prévoit l'élection de quatre Vice-présidents. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire les candidats nommés par chaque groupe régional.

45. *M. Yousfi (Algérie), M. Baja, Jr. (Philippines), M. Mèrorès (Haïti) et M. Hannesson (Islande) sont élus Vice-Présidents du Conseil pour 2007 par acclamation.*

46. **M. Matussek** (Allemagne), intervenant au nom de l'Union européenne, donne l'assurance que celle-ci est attachée à l'action du Conseil et aidera à poursuivre les efforts visant à répondre concrètement à l'appel du Sommet mondial de 2005 en faveur du renforcement du Conseil pour lui permettre de jouer un rôle central dans la mise en œuvre du programme de développement international. L'Union européenne contribuera de manière constructive à déterminer la structure des examens ministériels annuels et du Forum biennal pour la coopération en matière de développement.

47. **M. Akram** (Pakistan), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Bureau sortant a permis au Conseil d'obtenir des résultats appréciables en 2006, notamment l'organisation satisfaisante de la réunion de haut niveau des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; l'adoption de la déclaration ministérielle sur la création aux niveaux national et international d'un environ propice à la création pour tous des emplois à plein temps et décents, et de leur incidence sur le développement durable; l'examen des

tendances et des perspectives de financement de la coopération en matière de développement et la clarification du rôle du Conseil dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial de la société de l'information.

48. Le défi de l'année prochaine consistera à mettre davantage en œuvre la résolution 61/16 de l'Assemblée générale relative au renforcement du rôle du Conseil et à donner effet aux nouvelles responsabilités du Conseil concernant les examens ministériels annuels et le Forum biennal pour la coopération en matière de développement. Le Groupe ne doute pas que le Conseil, sous la direction du nouveau Président, contribuera à promouvoir un partenariat authentique pour le développement visant à atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et à réaliser la vision d'un monde pacifique et prospère. Il considère que la présence du Secrétaire général à la première réunion d'organisation pour 2007 comme le signe de son désir de collaborer étroitement avec les États membres et de l'importance qu'il accorde à l'action du Conseil.

49. **M. Al Bayati** (Iraq) dit que les ajouts importants à la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social contribueront à améliorer l'efficacité générale du Conseil et à rehausser son rôle en tant que mécanisme central de coordination, au niveau de l'ensemble du système, des activités de mise en œuvre des objectifs de développement convenus au plan international.

50. L'Iraq considère son statut de membre du Conseil comme un moyen de retrouver sa place dans l'arène internationale. Il espère coopérer avec les États membres et les institutions concernées à l'élaboration de politiques économiques et sociales viables qui pourraient réparer les dommages causés par des décennies de dictature, de négligence et de destruction et par le cycle actuel de violence, importée par des organisations terroristes alliées au régime de Saddam Hussein et qui cherchent à exacerber la lutte des factions et à démolir le système parlementaire, constitutionnel et démocratique qui a été voté par le peuple irakien.

51. Son pays est disposé à coopérer avec tous les membres du Conseil et tous les États membres des Nations Unies en vue de réaliser les objectifs convenus dans le document final du Sommet mondial de 2005,

mettre en œuvre ses engagements en faveur du partenariat mondial pour le développement et se conformer aux opinions exprimées à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement.

52. **M. Ruiz Massieu Aguirre** (Mexique) remercie les membres du Bureau sortant pour avoir orienté les travaux du Conseil au cours de l'année passée et contribué à l'avancement du programme de développement. Il promet aux membres du nouveau Bureau que sa délégation accordera son appui à l'action future du Conseil, qui consistera notamment à poursuivre l'application des décisions du Sommet mondial de 2005 et des dispositions de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle du Conseil.

53. **M^{me} Sahussarungsi** (Thaïlande), rappelant le débat actif qui a eu lieu l'année passée au sujet de la suite donnée aux engagements pris dans le passé, en particulier ceux qui figurent dans le document final du Sommet mondial de 2005, dit que le Conseil, étant récemment doté de nouvelles responsabilités, joue un rôle central en veillant à ce que ces engagements soient honorés et en rendant l'Organisation plus efficace. Les résolutions relatives au renforcement du Conseil adoptées en 2006 donnent de nouvelles orientations à la réaction du Conseil aux défis posés par le développement des États membres. Des efforts constructifs sont nécessaires pour rendre plus dynamique son action tendant à réaliser les objectifs communs. Dans cette perspective, sa délégation promet son appui et sa coopération au nouveau Bureau.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2006/INF/2/Add.2; E/2007/1 et Corr.1; E/2007/2*)

54. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil), appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Comité des politiques de développement sur sa huitième session, figurant dans le document E/2006/33, et sur les décisions 2006/265 et 2006/266 du Conseil, adoptées par le Conseil à sa 48^e séance, tenue le 15 décembre 2006. Par décision 2006/265, le Conseil a pris note de la recommandation 1 du Comité des politiques de développement et de la lettre datée du 21 juillet 2006 adressée au Secrétariat par le Représentant permanent de Papouasie-Nouvelle-Guinée (document E/2006/91), décidant de remettre, à sa session de fond de 2007, l'examen de l'inclusion

proposée de Papouasie-Nouvelle-Guinée dans la liste des pays les moins avancés. Par décision 2006/266, il a pris note de la recommandation 2 du Comité des politiques de développement, décidant de remettre, à la reprise de sa session d'organisation de 2007, l'examen du reclassement proposé de Samoa de la liste des pays les moins avancés. Toutefois, le texte de cette décision tel qu'il apparaît dans le document E/2006/INF/2/Add.2 contenant les décisions adoptées par le Conseil lors de la reprise de sa session de fond pour 2006, ne reflète pas correctement la mesure prise par le Conseil et doit être corrigé pour se référer à la session d'organisation plutôt qu'à la session de fond de 2007. En outre, il faudrait modifier en conséquence l'ordre du jour provisoire de la session d'organisation pour 2007, figurant dans le document E/2007/2* et le rapport du Conseil économique et social pour 2006.

55. **M. Khan** (Pakistan), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, tout en prenant note des corrections apportées à l'ordre du jour provisoire, que vient d'expliquer la Secrétaire du Conseil, son Groupe se demande pourquoi ce document, dans sa forme republiée, présente la mesure prise par le Conseil dans sa décision 2006/274 concernant le débat de haut niveau de 2007 de manière différente de celle du même document dans sa forme initiale.

56. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire du Conseil) rappelle que l'ordre du jour provisoire de la session d'organisation pour 2007, figurant dans le document E/2007/2*, a été republié pour des raisons techniques car il ne reflétait pas correctement les décisions prises par le Conseil économique et social à sa session d'organisation et la reprise de la session de fond de 2006. Dans le cas précis mentionné par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, elle voudrait rappeler que le Conseil, dans sa décision 2006/274 sur la suite donnée à la mise en œuvre de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social, a décidé, conformément à la décision orale adoptée à la 48^e séance de la reprise de la session de fond du Conseil, le 15 décembre 2006, de remettre, à la première réunion de sa session d'organisation pour 2007, l'examen de l'orientation du débat thématique de 2007 et du thème pour l'examen ministériel annuel. La rubrique sous « Débat de haut niveau » du document E/2007/2* a été modifiée en conséquence.

57. **M. Graf** (Allemagne), intervenant au nom de l'Union européenne, rappelle qu'au cours des consultations informelles sur l'orientation du débat thématique de 2007 et sur le thème de l'examen ministériel annuel de 2007 effectué en décembre 2006, l'Union européenne a réaffirmé son point de vue selon lequel la question de la fréquence des débats thématiques doit être réglée dans le contexte de l'architecture du débat de haut niveau du Conseil renforcé.

58. Conformément à la décision 2006/206 relative à l'adaptation des travaux du Conseil économique et social, aux dispositions pertinentes de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale et au paragraphe 156 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale (le document final du Sommet mondial de 2005), le Conseil examinera la question au point 3 de son ordre du jour provisoire, intitulé « Programme de travail de base du Conseil ». L'Union européenne estime que la formulation actuelle de la rubrique sous le point « Débat de haut niveau » du document E/2007/2* ne traduit pas convenablement le résultat de ces consultations informelles. Le Conseil doit encore décider de la fréquence des débats thématiques, de la question de savoir si un tel débat aura lieu en 2007.

59. Toutefois, l'Union européenne est disposée à approuver l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/2007/2*, à condition que le libellé actuel ne préjuge aucunement l'examen par le Conseil des questions concernées.

60. **M. Khan** (Pakistan), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'à la lumière de l'accord passé au sein de l'Assemblée générale, et en particulier de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, il serait plus indiqué de conserver le titre et le texte de la section de l'ordre du jour provisoire de la session d'organisation pour 2007 consacrée au débat de haut niveau tels qu'ils figuraient initialement dans le document E/2007/2, et spécialement par rapport au sujet des débats thématiques.

61. **Le Président** propose que le Conseil envisage de supprimer de la section de l'ordre du jour provisoire consacrée au débat de haut niveau la rubrique intitulée « Orientation du débat thématique de 2007 et thème de l'examen ministériel annuel de 2007 », de sorte que la section ne vise que deux éléments de la législation : la résolution 61/16 de l'Assemblée générale et la décision 2006/274 du Conseil. Cette mesure pourrait permettre

au Conseil d'adopter l'ordre du jour provisoire tout en ayant la possibilité de poursuivre le débat sur les questions pendantes, notamment l'orientation et la fréquence du débat thématique et le thème de l'examen ministériel annuel. Elle permettrait aussi au Président de tenir des consultations sur la base de l'ordre du jour adopté.

62. **M. Khan** (Pakistan), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que son groupe a besoin de temps pour se concerter sur la solution préconisée par le Président et sur les précisions fournies à propos des documents faisant allusion au Comité des politiques de développement. Son groupe ne sera donc pas en mesure à ce stade d'envisager d'adopter l'ordre du jour provisoire de la session d'organisation pour 2007.

63. **Le Président** dit qu'il croit comprendre qu'étant donné les précisions apportées par la Secrétaire du Conseil et le souhait d'un certain nombre de délégations d'examiner plus avant l'ordre du jour provisoire annoté pour la session d'organisation de 2007, le Conseil souhaite différer l'examen du point en question.

64. *Il en est ainsi décidé.*

65. **Le Président**, abordant la question de la disposition des places pour les délégations, propose que, comme par le passé, il soit procédé à un tir au sort pour déterminer la délégation qui va occuper la première place.

66. La délégation sud-africaine est choisie pour occuper la première place.

La séance est levée à 16 h 40.